



NOTE aux étudiants de 1^{ère} ANNEE

Formulation des demandes pour l'orientation et les inscriptions

- 1 – remplir le **formulaire « vœux d'orientation »** (obligatoire).
- 2 – actualiser et compléter pour l'année 2010-2011 les renseignements vous concernant sur la **“fiche secrétariat”** (recto et verso) (obligatoire pour « réserver » votre place en 2^{ème} année) et la rapporter au service de la scolarité.

Les professeurs principaux seront chargés de rassembler ces documents, de les classer par ordre alphabétique et de les remettre au secrétariat du proviseur pour le 1 juin au plus tard.

Décision d'orientation en fin d'année scolaire

Votre bulletin scolaire (mentionnant la décision d'orientation) vous sera remis fin juin . La décision est prise par le chef d'établissement après avis du conseil de classe et de la commission d'harmonisation ; il n'y a pas de commission d'appel. Les possibilités sont les suivantes :

	Décisions possibles	Options requises
BCPST-VETO et EC	<ul style="list-style-type: none"> - Admission en deuxième année - Refus d'admission en 2^{ème} année 	
MPSI	<ul style="list-style-type: none"> - Admission en MP - Admission en MP étoile - Admission en PSI - Admission en PSI étoile - Refus d'admission en 2^{ème} année 	<ul style="list-style-type: none"> → option SI → option SI
PCSI	<ul style="list-style-type: none"> - Admission en PC - Admission en PC étoile - Admission en PSI - Admission en PSI étoile - Refus d'admission en 2^{ème} année 	<ul style="list-style-type: none"> → option PC → option PC → option SI → option SI

Les étudiants qui ne seront pas admis en 2^{ème} année ou qui, admis en 2^{ème} année, souhaiteront rejoindre l'université, sont invités à se mettre en relation avec les C.P.E. qui leur indiqueront les démarches à effectuer et leur fourniront les conseils et informations utiles. Une attestation d'études sera remise aux étudiants qui quittent le lycée Saint Louis. Une attestation relative à la totalité de leur parcours sera remise à la fin de la 2^{ème} année aux autres étudiants.

Affectation et inscriptions

- * Les élèves de 1^{ère} année admis en 2^{ème} année sont prioritaires pour l'affectation dans leur établissement d'origine.
- * La décision d'orientation vaut donc proposition d'inscription.
- * Les élèves demandeurs d'un changement d'établissement, soit sur le conseil des professeurs, soit pour un motif de force majeure, s'adresseront à M. le Proviseur Adjoint pour le suivi de leur dossier.

Informations générales.

1. Le site Internet du lycée permet à tout moment de retrouver les **informations utiles** (y compris le **règlement intérieur mis à jour**, les conditions pour l'internat...).
2. Les listes d'admission à l'internat-externé seront affichées à la rentrée.
3. Le dossier " demande d'internat" est spécifique. S'adresser à la vie scolaire.

Paris, le 12-mai-10

H. CAHN-RABATE

Vœux d'orientation

NOM : _____
Prénom : _____
Classe 2009-2010 : _____
1 ^{er} vœu 2010- 2011 (prioritaire) : _____

2 ^{ème} vœu :	4 ^{ème} vœu :
3 ^{ème} vœu :	5 ^{ème} vœu :

Vous pouvez vous limiter à un seul vœu mais il est prudent d'en indiquer au moins deux.

Cas particuliers :

- dans le cas où vous souhaitez poursuivre vos études dans une autre formation (principalement en 2^{ème} année de Licence en université), indiquez-le en 1^{er} vœu (L2 de (spécialité).....à l'université (nom).....), mais mentionnez aussi des vœux pour une 2^{ème} année de CPGE (si vous êtes admissible en 2^{ème} année, cela simplifiera en effet la validation de votre 1^{ère} année par l'université ; cela vous ouvre aussi le droit à poursuivre effectivement des études en 2^{ème} année de CPGE si vous changez d'avis mais, en ce cas, faites-le savoir avant le 25 juin).
- dans le cas où vous souhaitez poursuivre vos études en CPGE 2^{ème} année mais craignez de ne pas y être admis, mentionnez en dernier vœu un choix de Licence et d'université : cela permettra aux C.P.E. et à l'administration une bonne prise en charge de votre dossier.

Les vœux mentionnés seront traités dans l'ordre indiqué. Vous pouvez exceptionnellement modifier cet ordre jusqu'au 26 juin par lettre adressée ou remise au Proviseur, mais **ne pourrez en aucun cas ajouter de vœux après le conseil de classe.**

Date et Signature de l'étudiant(e) :
